



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
-----  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
-----  
Canton n° 3

### Séance du 11 janvier 2023

L'An deux mil vingt-trois, le onze janvier à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR

Ayant donné pouvoir : Anaïs CURTILLAT à Bernadette AMIEZ, Samuel DELTOUR à Emmanuel DI LUZIO

Madame Evelyne PELLICANO a été nommée secrétaire de séance.

### **OBJET : D.C.M N°004/23 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE, AU TITRE DU FONDS RISQUES ET EROSIONS EXCEPTIONNELS (FREE).**

Vu les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'un Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE) a été mis en place par le Conseil départemental de la Savoie.

Il permet une aide départementale pour les travaux de protection nécessaires à la lutte contre les phénomènes naturels en territoire de montagne.

Aussi, suite à un éboulement sur la piste du Charvet intervenu début janvier 2023, et en vue de prendre en charge les futurs travaux de remise en état de la route, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à demander une subvention au titre du FREE auprès du Conseil départemental de la Savoie.

Après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande au Conseil départemental de la Savoie, dans le cadre de la FREE, une subvention pour pouvoir prendre en charge les travaux de remise en état de la route de montagne susvisée.
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention



- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- Autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
  
Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 13/01/2023  
Publié le : 13/01/2023  
Publié sur le site internet le : 13/01/2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/01/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-073-217300631-20230111-DCH004\_23-D